

Directives d'investissement Caisse de pensions Novartis 1

Principes d'investissement (extraits)

Sécurité, augmentation à long terme de la valeur et des rendements, préoccupations environnementales et sociales, aspects liés à la gouvernance.

Les fonds disponibles sont investis avec une répartition appropriée des risques et une liquidité suffisante dans le but d'obtenir un rendement supérieur au rendement technique cible à long terme dans le cadre de l'allocation stratégique d'actifs (ASA).

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont prises en compte dans les activités d'investissement direct comme suit :

Pour les investissements directs, nous préférons les entreprises qui

1. exploitent des installations de production respectant des normes écologiques élevées et utilisent des processus de production qui minimisent l'impact sur l'environnement.
2. veillent à ce que les produits soient respectueux de l'environnement (cycle de vie plus long, possibilités de recyclage, réduction des déchets).
3. assurent la transparence et l'ouverture vis-à-vis des parties prenantes (actionnaires, employés, clients et fournisseurs).
4. créent des conditions de travail humaines, garantissent des avantages sociaux exemplaires et respectent l'égalité des sexes.

Nous n'investissons pas dans des entreprises qui

1. commettent des violations répétées des droits de l'homme .
2. font de la production et du commerce d'armes leurs activité principale.
3. entretiennent d'importantes relations commerciales directes avec des régimes totalitaires.
4. constituent leur activité principale dans la production et le commerce de produits du tabac.

Dans ce contexte, les termes "activité principale" et "relation commerciale étendue" sont définis de telle sorte que les activités commerciales en question représentent plus de 10% des ventes.

Les "régimes totalitaires" sont des États faisant l'objet de sanctions internationales auxquelles la Suisse participe, qui se fondent elles-mêmes sur la liste des pays faisant actuellement l'objet de sanctions publiée par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

La mise en œuvre et le suivi des statuts sont délégués à la gestion du portefeuille.

Mesures de politique climatique

Conformément à l'Accord de Paris sur le climat, la Caisse de pensions Novartis 1 poursuit l'objectif stratégique de contribuer par sa politique de placement à limiter le réchauffement global à 1,5°C et souligne cet engagement en adhérant à la PRI Net Zero Asset Owner Alliance et en devenant membre de Climate Action 100+ (« Support Membership »).

Les entreprises des secteurs de l'énergie, des services publics, des matériaux de base et des valeurs industrielles ainsi que les émetteurs d'obligations gouvernementaux ou quasi-gouvernementaux ayant des notations de durabilité basses sont exclus. Ces entreprises ont en outre une part importante d'émissions de gaz à effet de serre, que ce soit en raison de la production de combustibles fossiles, de processus industriels à fortes émissions ou de la fabrication de produits liés à la consommation de combustibles fossiles.

Nous nous attendons à ce que des objectifs d'émissions correspondant à l'état des connaissances scientifiques soient développés et compatibles avec la limitation à 1,5°C. Dans le meilleur des cas, l'ensemble de la chaîne de production sera inclus (c'est-à-dire les scopes 1 à 3) et une stratégie vérifiable (« plan de transition ») sera élaborée à cet effet. Dans le cas minimal, l'intensité des émissions issues de la production propre (scope 1-2) ne devrait pas dépasser la médiane des entreprises comparables.

Les investissements dans des actions ou des obligations d'entreprises dont la part de charbon thermique dans le chiffre d'affaires ou la production d'énergie dépasse 10%, ou qui souhaitent augmenter leur capacité de production de charbon, sont évités. Les obligations vertes sont exclues, dans la mesure où elles servent à financer la transition vers un modèle d'entreprise à plus faibles émissions.

L'évaluation de la durabilité se fait à l'aide des notations de recherche ESG de MSCI.

Les aspects de durabilité sont également pris en compte lors de la sélection de gestionnaires externes et de véhicules de placement collectifs. L'accent est mis sur la gestion des risques liés à la durabilité, notamment le changement climatique.

Les « placements thématiques » sont inclus, sous la forme de « green bonds ».

En outre, la Caisse de pensions Novartis 1 publiera chaque année un rapport de durabilité avec des chiffres clés relatifs au climat, dans le cadre d'un « monitoring » continu de la compatibilité de ses investissements avec le climat.